

Délibération n°2025-60

Thème : BUDGET ET FINANCES 9

Objet : Maison France Services: demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de l'appel à projets « Mobilités »

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre du mois de juin, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 18 juin 2025 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 19 Pouvoirs : 6 Suffrages exprimés : 25

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; David GEHANT ; Michel DALMASSO ; Thomas CHERBAKOW ; Sylvie SAMBAIN ; Caroline MASPER ; Karima COEURET ; Sandrine LEBRE ; Emmanuel LUTHRINGER ; Aurélie ANNEQUIN ; Lisa MARCEL ; François PREVOST ; Antoine DE RUFFRAY ; Didier DERUPTY ; Maryse Anne-Marie CHABAUD ; Robert USSEGLIO ; Christian CHIAPELLA ; Patricia PAUL ; Philippe VUILQUE.

Étaient représentés :

Mme Danièle KLINGLER donne procuration à M. François PREVOST
M. Geoffroy GONZALEZ donne procuration à Mme Lisa MARCEL
M. Michel CHAPUIS donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW
M. Stéphane DERRIVES donne procuration à M. Christian CHIAPELLA
M. François BERGNA donne procuration à Mme Patricia PAUL
M. Christophe LOPEZ donne procuration à M. Didier DERUPTY

Absents excusés :

Danièle KLINGLER, Geoffroy GONZALEZ, Michel CHAPUIS, Stéphane DERRIVES, François BERGNA, Christophe LOPEZ, Nadine CURNIER, Camille FELLER.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

11 communes sont donc représentées.

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et en particulier son article relatif aux compétences communautaires en matière d'action sociale d'intérêt communautaire ;

VU la délibération du conseil communautaire n°124-2018 en date du 22 octobre 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire », intégrant au titre de la politique des services aux publics, la Maison France Services (MFS)

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250624-00-2025-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2025

ATTENDU le lancement de l'appel à projet « Mobilités » de la Caf des Alpes de Haute Provence, qui s'inscrit dans un contexte d'évolution des politiques territoriales avec une reconnaissance croissante de la mobilité comme action des Conventions Territoriales Globales (CTG).

Cet appel à projets a pour objectifs de :

- Soutenir l'accessibilité des services,
- Réduire les inégalités territoriales,
- Promouvoir une logique d'équité dans l'accès aux services pour tous.

CONSIDERANT l'appel à projets qui vise à soutenir l'achat d'un véhicule pour assurer les itinérances de la Maison France Services. L'aide est plafonnée à 30 000 € HT par achat pour tous les gestionnaires, et un taux de cofinancement de la Caf plafonné à 80% du coût total HT de l'investissement, sous réserve d'un cofinancement par d'autres partenaires.

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales la subvention dans le cadre de l'appel à projet « Mobilités » ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et
an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT



Acte publié le :